



D É C I S I O N

Portant attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration de Cerbère

CC ACVI / ENTECH INGENIEURS CONSEILS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration de Cerbère,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyée le 15 novembre 2022 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration de Cerbère,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à tranches, et à prix global forfaitaire,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à la société ENTECH INGENIEURS CONSEILS sise BP 118 – 34140 MEZE (SIRET n°422 255 992 00014); cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché sur le marché de **maitrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration de Cerbère, n° 2022S44STCER**, à la société **ENTECH INGENIEURS CONSEILS sise BP 118 – 34140 MEZE** (SIRET n°422 255 992 00014), et ce pour un montant de **105 892.50-€ HT** tranche ferme (**cent cinq mille huit cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes HT**, TVA en vigueur en sus), **10 882.50-€ HT** pour la tranche optionnelle **01** (**dix mille huit cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes HT**, TVA en vigueur en sus) et **15 315.00-€ HT** pour la tranche optionnelle **02** (**quinze mille trois cent quinze euros HT**, TVA en vigueur en sus) soit un montant global de **132 090.00-€ HT** (**cent trente-deux mille quatre-vingt-dix euros HT**, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période globale de 24 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28 mars 2023,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

**Le président
Antoine PARRA**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.